

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

Compte rendu annuel d'activités 2007

Date : 14/01/08

Rédaction : DIREN PACA (D. MEYER)

Compte rendu approuvé le : 29/01/08

1. Présentation du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Provence Alpes Côte d'Azur

Le CSRPN a été nommé par arrêté préfectoral N° 2005-128 en date du 28 avril 2005 qui désigne 25 personnalités issues de la communauté scientifique régionale. Le CSRPN a été installé le 28 juin 2005. Il s'est doté d'un règlement intérieur. La présidence est assurée par M. le Pr. Marcel BARBERO et la vice-présidence par Mme Denise BELLAN SANTINI. On note en 2007 les démissions de M. DALMAS et M. MEURET, portant à 5 le nombre de sièges libérés. 4 nouveaux membres ont été nommés en 2007 (arrêté du 16/10/2007) : Mme Cécilia CLAEYS-MEKDADE, sociologue ; M. Claude TARDIEU, ornithologue ; M. Philippe BACHIMON, géographe ; M. Claude NAPOLEONE, économiste.

2. Nombre de réunions : Cinq réunions plénières ont été tenues en 2007.

3. Les ordres du jour

13 mars 2007

- Compléments composition du Conseil
- **Programme NATURA 2000**
 - ✓ Actualités ; Désignation des rapporteurs
 - ✓ **Pour avis** : Documents d'objectifs des sites "Montagne de Ceüze, montagne d'Aujourd'hui ..." (pSIC FR9301514) et "Bec de Crigne" (ZPS FR9312023)
 - ✓ Action conservatoire et mesures de gestion des DOCOB : Présentation du diagnostic, choix des thèmes, organisation du travail
- Présentation du plan de gestion des espaces naturels de la zone industrialo-portuaire de Fos
- Modalités de saisine du CSRPN sur dossiers sensibles (espèces protégées, etc....)
- Inventaire du patrimoine géologique

24 mai 2007

- Accueil des nouveaux membres
- **Programme NATURA 2000**
 - ✓ **Pour avis** : Documents d'objectifs des sites « Calanques et îles marseillaises – cap Canaille – Massif du Grand Caunet » (N° FR9301602) et « Îles marseillaises » (N° FR9312007)
 - ✓ **Pour avis** : Documents d'objectifs du site « Vallons obscurs de Nice et Saint Blaise » (N° FR9301569)
 - ✓ Présentation du cahier des charges des inventaires biologiques (CCIB)
 - ✓ Information sur la mise à jour des listes nationales habitats et espèces Natura 2000
- **Pour avis** : travaux en RNN Haute Séveraisse
- Nouveaux textes sur les espèces protégées et groupe de travail CSRPN

26 juin 2007

- **Programme NATURA 2000**
 - ✓ **Pour avis** : Document d'objectifs du site « Venterol - Piegut - Grand Vallon » (N° FR 93 01545) : Analyse /Enjeux / Objectifs de conservation. Opérateur ONF 04
 - ✓ **Pour avis** : Document d'objectifs du site « Grand Coyer » (FR 93 01547) : Analyse /Enjeux / Objectifs de conservation. Opérateur ONF 04
 - ✓ **Pour avis** : Document d'objectifs du site « Rochebrune - Izoard - Vallée Cerveyrette (FR 93 01503) : Analyse /Enjeux / Objectifs de conservation. Opérateur PNR Queyras
 - ✓ Cahier des charges des inventaires biologiques (CCIB); Missions rapporteurs:organisation, défraiement
- **Informations et dossiers divers**
 - ✓ Programme ZNIEFF : outils de communication
 - ✓ Groupe de travail espèces protégées : réunion du 19/06
 - ✓ Présentation du SINP (Système d'Information sur la Nature et les Paysages)

11 octobre 2007

- **Programme NATURA 2000**
 - ✓ **Pour avis** : Document d'objectifs du site "Adrets de Montjustin – Les Craux – Rochers et crêtes de Volx » (FR93 01542) : Enjeux et objectifs de conservation. Opérateur Parc du Luberon
 - ✓ La mission de rapporteur pour l'élaboration du DOCOB et le suivi du site : organisation, outils méthodologiques, programme de travail
- **Informations et dossiers divers**
 - ✓ **Pour avis** : Les centres de soins en PACA : information, éléments de stratégie
 - ✓ **Pour avis** : Reconstitution du moratoire sur le mérle
 - ✓ Modalités de validation des plans de gestion des réserves nationales
 - ✓ Réunion nationale des présidents et vice-présidents de CSRPN
 - ✓ Grenelle de l'Environnement : réunion régionale

27 novembre 2007

- **Programme NATURA 2000**
 - ✓ **Pour avis** : Document d'objectifs du site « Dormillouse Lavercq (FR9301529) » : Enjeux et objectifs de conservation. Opérateur ONF 04
- **Informations et dossiers divers**
 - ✓ Expérimentation d'un mécanisme de mesures compensatoires en faveur de la biodiversité, en Crau
 - ✓ Analyse multi-niveau de la biodiversité, appliquée au massif de la Nerthe (H. Vanderpert ECO-MED)
 - ✓ Présentation du projet de réserve naturelle nationale de la Plaine des Maures
 - ✓ Présentation du plan de restauration de la tortue d'Hermann

4. Les membres présents

La liste des membres présents est disponible sur chaque compte rendu. En moyenne, on constate une participation approchant les 60% des membres, ne posant que rarement de difficulté de quorum. Néanmoins les questions de surcharge et disponibilité sont souvent évoquées et on constate de grandes disparités entre les membres. Par ailleurs il faut signaler que le conseil n'a pas encore intégré de façon satisfaisante l'apport de certaines disciplines comme la sociologie de l'environnement et le paysage.

5. Les personnalités extérieures associées

- ✓ En fonction des dossiers présentés (cf. compte-rendus).
- ✓ Le représentant du Conseil Régional, bien que systématiquement associé à la préparation de l'ordre du jour et invité, n'a pu être présent (excusé à chaque réunion).

6. Groupes de travail NATURA 2000 et suivi des DOCOB en cours

- ✓ Des groupes de travail thématiques sont chargés d'examiner la partie inventaire des DOCOB. Quatre groupes ont été définis : zone méditerranéenne, zone alpine, zones humides/corridors fluviaux, zone littorale. 7 réunions ont été tenues, chacune ayant fait l'objet d'un compte rendu.
- ✓ Des membres du CSRPN désignés en tant que rapporteurs suivent les études en cours : soit en 2007 53 DOCOB, suivis par 19 rapporteurs membres du CSRPN, et 12 experts mandatés.

7. Groupe de travail « espèces »

Un groupe de travail a été créé pour examiner les dossiers de demandes de dérogations relatives aux espèces protégées, avant leur examen par le CNPN. 2 réunions ont été tenues en 2007 (comptes rendus disponibles).

8. Synthèse des sujets traités (voir détail des ordres du jour)

Fonctionnement du CSRPN : rapport d'activités, approbation de compte rendus, points d'organisation liés au programme NATURA 2000 (groupes de travail, rôle et fonctionnement des rapporteurs)

Programme NATURA 2000 :

- Les DOCOB sont présentés pour avis au CSRPN plénier sur la partie « analyse des enjeux et définition des objectifs de conservation » : 10 DOCOB examinés en 2007 (avec groupe de travail préalable pour parties inventaire).
- Autres éléments d'information nécessaires au suivi général du programme : cahier des charges des inventaires biologiques, rappel des textes, état d'avancement, calendrier, mission des rapporteurs, ...
- Engagement d'une réflexion sur les mesures de gestion : catalogue, pertinence, questions scientifiques...

Réserves naturelles :

- travaux en RNN de la Haute Séveraisse
- Projet de RNN de la plaine des Maures

Approfondissements thématiques, dossiers divers, échanges, informations :

- Aménagement de la zone industrialo-portuaire de Fos : plan de gestion des espaces naturels (Port Autonome)
- Inventaire du patrimoine géologique
- Textes sur espèces protégées et groupe de travail
- Programme ZNIEFF : outils de communication
- Présentation du SINP
- Les centres de soins en PACA
- Reconstitution du moratoire Mérou
- Expérimentation d'un mécanisme de mesures compensatoires
- Analyse multiniveau de la biodiversité (étude massif de la Nerthe)
- Plan de restauration de la tortue d'Hermann

9. Diffusion des documents de travail

Le compte rendu liste systématiquement les documents diffusés avant la séance, pendant la séance, ou avec le compte rendu. Dans la mesure du possible, la transmission électronique est privilégiée (convocations, compte-rendus). Fin 2005, un espace sécurisé a été créé sur le site Internet de la DIREN PACA. Il permet à la majorité des membres du Conseil de visualiser et de télécharger les documents préparatoires ainsi que les documents présentés en séance, en fonction de son intérêt. Cette organisation facilite notamment la mise à disposition de l'ensemble des documents concernant les DOCOB étudiés mais trouve sa limite par les temps de téléchargement, de consultation et les coûts d'impression.

10. Les avis rendus par le CSRPN

En 2007, le CSRPN a rendu onze avis portant sur : les documents d'objectifs présentés(8) ; les travaux en RNN ; les centres de soins ; le moratoire Mérou. Ils sont joints en annexe.

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2007 - 1

Date : 13/03/2007	Objet : Document d'objectifs des sites « <u>CEUSE – MONTAGNE D'AUJOUR – PIC DE CRIGNE – MONTAGNE DE SAINT GENIS</u> » (N° FR 93 01514) au titre de la Directive Habitats et « <u>BEC DE CRIGNE</u> » (N° FR 93 12023) au titre de la Directive Oiseaux	Vote : unanimité
----------------------	---	---------------------

Le CSRPN réuni le 13 mars 2007, a étudié le dossier : Documents d'objectifs (partie inventaires, enjeux et objectifs de conservation) des sites cités en objet ; présentés par l'office national des forêts, opérateur du site.

La partie inventaires de ces DOCOB a été examinée en groupe de travail CSRPN du 02/03/2007 qui a fait l'objet d'un compte rendu copié sur l'espace CSRPN du site internet de la DIREN. Son contenu est exposé aux membres du CSRPN par M. BARBERO, rapporteur scientifique.

Le Conseil prend acte de ces informations. Des remarques complémentaires sont apportées en séance plénière, remarques qui sont reprises dans le compte rendu de la réunion du 13 mars 2007 auquel est annexé le compte rendu du groupe de travail du 02/03/2007.

Avis N° 2007-1 : le Conseil, compte tenu des remarques formulées par le groupe de travail du 02/03/07 complétées des remarques formulées durant la séance plénière du 13/04/07, propose de valider les DOCOB de ces 2 sites sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence. Les membres du conseil mandatent M. BARBERO pour valider le document final avec l'appui de la DDAF 05 et de la DIREN.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2007 - 2

Date : 24/05/2007	Objet : Document d'objectifs des sites « <u>CALANQUES ET ILES MARSEILLAISES – CAP CANAILLE – MASSIF DU GRAND CAUNET</u> » (N° FR 93 01602) au titre de la Directive Habitats et « <u>ILES MARSEILLAISES</u> » (N° FR 93 12007) au titre de la Directive Oiseaux	Vote : unanimité
----------------------	---	---------------------

Le CSRPN réuni le 24 mai 2007, a étudié le dossier : Document d'objectifs (partie inventaires, enjeux et objectifs de conservation) des sites cités en objet ; présentés par les 3 co-opérateurs : Ville de Marseille, GIP Calanques et office national des forêts 13/84.

La partie inventaires de ces DOCOB a été examinée en groupe de travail CSRPN du 04/05/2007 qui a fait l'objet d'un compte rendu copié sur l'espace CSRPN du site internet de la DIREN. Son contenu est exposé aux membres du CSRPN par M. BARBERO, rapporteur scientifique.

Le Conseil prend acte de ces informations. Des remarques complémentaires sont apportées en séance plénière, remarques qui sont reprises dans le compte rendu de la réunion du 24 mai 2007 auquel est annexé le compte rendu du groupe de travail du 04/05/2007.

Avis N° 2007-2 : le Conseil, compte tenu des remarques formulées par le groupe de travail du 04/05/07 complétées des remarques formulées durant la séance plénière du 24/05/07, propose de valider le DOCOB de ces 2 sites sous réserve que celles-ci soient prises en compte par les 3 co-opérateur et que le DOCOB soit modifié en conséquence. Les membres du conseil mandatent Messieurs BARBERO, MOUTTE et HARMELIN pour valider le document final avec l'appui de la DDAF 13 et de la DIREN.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2007 - 3

Date : 24/05/2007	Objet : Travaux en Réserve Naturelle Nationale de la Haute-Séveraisse – La Chapelle en Valgaudemar 05	Vote : unanimité avec recommandations
----------------------	---	--

Le CSRPN réuni le 24 mai 2007, a étudié le dossier : travaux en Réserve Naturelle Nationale de la Haute-Séveraisse, rapporté par la DIREN PACA

Ces travaux concernent respectivement :

- captage de la source de la Marnerie pour l'alimentation en eau potable du Hameau du Bourg (dossier présenté par la commune de la Chapelle en Valgaudemar)
- remplacement de la passerelle des Clots (dossier présenté par le Parc National des Ecrins)
- réfection du Pont du Bourg (dossier présenté par la commune de la Chapelle en Valgaudemar) soumis pour régularisation au CSRPN, les travaux ayant été autorisés par anticipation par le Préfet des Hautes-Alpes au motif de préservation de la sécurité publique
- réfection de 3 épis et réalisation d'un épi supplémentaire en rive droite du torrent de la Séveraisse (dossier présenté par la commune de la Chapelle en Valgaudemar), soumis à titre d'information préalable au CSRPN, ces travaux devant faire l'objet d'une procédure d'autorisation spécifique au titre de la Loi sur l'Eau

En ce qui concerne la source de la Marnerie, le Conseil s'interroge sur la réalisation d'une étude hydrogéologique.

Pour le pont du Bourg, le Conseil souligne la nécessité de réaliser un sondage préalable destiné à apprécier l'épaisseur des alluvions pour l'ancrage des piles.

Pour l'ensemble des dossiers présentés, le Conseil souligne la nécessité de produire un cahier des charges des travaux : zones de prélèvement et de dépôt des matériaux, moyens techniques utilisés, etc. afin de minimiser l'impact du chantier.

Enfin, en ce qui concerne le dossier de la réfection des épis, présenté pour information, le Conseil recommande d'une part la réalisation d'une étude géomorphologique. En effet, le torrent de la Séveraisse, comme tous les cours d'eau alpins, évolue rapidement en fonction des crues et de la mobilité du substrat. Les méandres migrent vers l'aval. La constitution d'un point dur (épis ou digue) risque de fragiliser la portion du cours d'eau considérée au lieu de conforter les ouvrages d'art. Il recommande d'autre part que le traitement paysager des futurs ouvrages soit pris en compte dans les études, compte tenu de la qualité de l'espace concerné, classé en réserve naturelle, compris dans le périmètre d'un site inscrit et à proximité du Parc National des Ecrins.

Avis N° 2007-3 : le Conseil prend en considération les préoccupations des habitants du hameau du Bourg. Il considère que les ouvrages qui lui sont présentés présentent un caractère ponctuel et un impact faible. Il donne un avis favorable à la réalisation du captage de la source de la Marnerie et au remplacement du Pont du Clot. Il prend acte de la régularisation de la réfection du Pont du Bourg, autorisé au motif de sécurité publique. Il recommande la prise en compte des spécificités morphologiques du torrent de la Séveraisse et le traitement soigneux des épis à réaliser ainsi que leur insertion paysagère soignée.

Le Conseil demande qu'en ce qui concerne de manière générale les travaux en réserves naturelles nationales, il soit destinataire de dossiers complets permettant de formuler des avis en ayant connaissance de tous les éléments de nature à l'éclairer.

Le président du CSRPN : Pr Marcel Barbero



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2007 - 4

Date : 24/05/2007	Objet : Document d'objectifs du site « <u>VALLONS OBSCURS DE NICE</u> <u>ET SAINT BLAISE</u> » (N° FR 93 01569) au titre de la Directive Habitats	Vote : unanimité
----------------------	--	---------------------

Le CSRPN réuni le 24 mai 2007, a étudié le dossier : Document d'objectifs (partie inventaires, enjeux et objectifs de conservation) du site cité en objet ; présenté par la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur (C.A.N.C.A.).

La partie inventaires de ces DOCOB a été examinée en groupe de travail CSRPN du 11/05/2007 qui a fait l'objet d'un compte rendu copié sur l'espace CSRPN du site internet de la DIREN. Son contenu est exposé aux membres du CSRPN par M. SALANON, rapporteur scientifique.

Le Conseil prend acte de ces informations. Des remarques complémentaires sont apportées en séance plénière, remarques qui sont reprises dans le compte rendu de la réunion du 24 mai 2007 auquel est annexé le compte rendu du groupe de travail du 11/05/2007.

Avis N° 2007-4 : le Conseil, compte tenu des remarques formulées par le groupe de travail du 24/05/07 complétées des remarques formulées durant la séance plénière du 24/05/07, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve que celles-ci soient prises en compte par l'opérateur et que le DOCOB soit modifié en conséquence. Les membres du conseil mandatent M. BARBERO et M. SALANON pour valider le document final avec l'appui de la DDAF 06 et de la DIREN.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2007 - 5

Date : 26/06/2007	Objet : Document d'objectifs du site « <u>VENTEROL – PIEGUT – GRAND VALLON</u> » (N° FR 93 01545) au titre de la Directive Habitats	Vote : unanimité
----------------------	---	---------------------

Le CSRPN réuni le 26 juin 2007, a étudié le dossier : Document d'objectifs (partie inventaires, enjeux et objectifs de conservation) du site cité en objet ; présenté par l'Office National des Forêts des Alpes-de-Haute-Provence (ONF 04).

La partie inventaires de ces DOCOB a été examinée en groupe de travail CSRPN du 18/06/2007 qui a fait l'objet d'un compte rendu copié sur l'espace CSRPN du site internet de la DIREN. Son contenu est exposé aux membres du CSRPN par M. BARBERO, rapporteur scientifique.

Le Conseil prend acte de ces informations. Des remarques complémentaires sont apportées en séance plénière, remarques qui sont reprises dans le compte rendu de la réunion du 26 juin 2007 auquel est annexé le compte rendu du groupe de travail du 18/06/2007.

Avis N° 2007-5 : le Conseil, compte tenu des nombreuses remarques formulées par le groupe de travail du 18/06/07 complétées des remarques formulées durant la séance plénière du 26/06/07, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve que celles-ci soient prises en compte par l'opérateur et que le DOCOB soit modifié en conséquence. Les membres du conseil mandatent M. BARBERO pour valider le document final avec l'appui de la DDAF 04 et de la DIREN.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2007 - 6

Date : 26/06/2007	Objet : Document d'objectifs du site « <u>GRAND COYER</u> » (N° FR9301547) au titre de la Directive Habitats	Vote : unanimité
----------------------	---	---------------------

Le CSRPN réuni le 26 juin 2007, a étudié le dossier : Document d'objectifs (partie inventaires, enjeux et objectifs de conservation) du site cité en objet ; présenté par l'Office National des Forêts des Alpes-de-Haute-Provence (ONF 04).

La partie inventaires de ces DOCOB a été examinée en groupe de travail CSRPN du 18/06/2007 qui a fait l'objet d'un compte rendu copié sur l'espace CSRPN du site internet de la DIREN. Son contenu est exposé aux membres du CSRPN par M. BARBERO, rapporteur scientifique.

Le Conseil prend acte de ces informations. Des remarques complémentaires sont apportées en séance plénière, remarques qui sont reprises dans le compte rendu de la réunion du 26 juin 2007 auquel est annexé le compte rendu du groupe de travail du 18/06/2007.

Avis N° 2007-6 : le Conseil, compte tenu des nombreuses remarques formulées par le groupe de travail du 18/06/07 complétées des remarques formulées durant la séance plénière du 26/06/07, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve que celles-ci soient prises en compte par l'opérateur et que le DOCOB soit modifié en conséquence. Les membres du conseil mandatent M. BARBERO pour valider le document final avec l'appui de la DDAF 04 et de la DIREN.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2007 - 7

Date : 26/06/2007	Objet : Document d'objectifs du site « <u>ROCHEBRUNE – ISOARD – VALLEE DE LA CERVEYRETTE</u> » (N° FR9301503) au titre de la Directive Habitats	Vote : unanimité
----------------------	---	---------------------

Le CSRPN réuni le 26 juin 2007, a étudié le dossier : Document d'objectifs (partie inventaires, enjeux et objectifs de conservation) du site cité en objet ; présenté par le Parc Naturel Régional du Queyras.

La partie inventaires de ces DOCOB a été examinée en groupe de travail CSRPN du 18/06/2007 qui a fait l'objet d'un compte rendu copié sur l'espace CSRPN du site internet de la DIREN. Son contenu est exposé aux membres du CSRPN par M. BARBERO, rapporteur scientifique.

Le Conseil prend acte de ces informations. Des remarques complémentaires sont apportées en séance plénière, remarques qui sont reprises dans le compte rendu de la réunion du 26 juin 2007 auquel est annexé le compte rendu du groupe de travail du 18/06/2007.

Avis N° 2007-7 : le Conseil, compte tenu des nombreuses remarques formulées par le groupe de travail du 18/06/07 complétées des remarques formulées durant la séance plénière du 26/06/07, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve que celles-ci soient prises en compte par l'opérateur et que le DOCOB soit modifié en conséquence. Les membres du conseil mandatent M. BARBERO pour valider le document final. Compte tenu des nombreuses remarques formulées, cette validation est conditionnée à un examen approfondi du DOCOB remanié par le rapporteur scientifique, avec l'appui de la DDAF 05 et de la DIREN. Une attestation de conformité devra être signée par le rapporteur, confirmant la bonne prise en compte des remarques.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2007 - 8

Date : 11/10/2007	Objet : Document d'objectifs du site « <u>ADRETS DE MONTJUSTIN – LES CRAUX – ROCHERS ET CRETES DE VOLX</u> » (N°FR9301542) au titre de la Directive Habitats	Vote : unanimité
----------------------	--	---------------------

Le CSRPN réuni le 11 octobre 2007, a étudié le dossier : Document d'objectifs (partie inventaires, enjeux et objectifs de conservation) du site cité en objet ; présenté par le parc naturel régional du Luberon.

La partie inventaires de ce DOCOB a été examinée en groupe de travail CSRPN du 02/10/2007 qui a fait l'objet d'un compte rendu copié sur l'espace CSRPN du site internet de la DIREN. Son contenu est exposé aux membres du CSRPN par M. MOUTTE, rapporteur scientifique.

Le Conseil prend acte de ces informations. Des remarques complémentaires sont apportées en séance plénière, remarques qui sont reprises dans le compte rendu de la réunion du 11 octobre 2007 auquel est annexé le compte rendu du groupe de travail du 02/10/2007.

Avis N° 2007-8 : le Conseil, compte tenu des nombreuses remarques formulées par le groupe de travail du 02/10/07 complétées des remarques formulées durant la séance plénière du 11/10/07, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve que celles-ci soient prises en compte par l'opérateur et que le DOCOB soit modifié en conséquence. Les membres du conseil mandatent M. MOUTTE pour valider le document final avec l'appui de la DDAF 04 et de la DIREN.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA		
AVIS N° 2007 - 9		
Date : 11/10/2007	Objet : Centres de sauvegarde de la faune sauvage en PACA	Vote : unanimité

Le CSRPN réuni le 11 octobre 2007, a étudié le dossier : Les centres de sauvegarde de la faune sauvage en PACA : Note d'information et éléments de prospective.

Les 3 centres de sauvegarde de la faune sauvage qui existent aujourd'hui en PACA jouent un rôle important (voir Rapport de la DIREN) d'intérêt général dans la sauvegarde d'espèces notamment patrimoniales, comme centre de ressources en cas de catastrophes écologiques, dans la collecte de données sur la faune et dans la sensibilisation du public à la protection de la nature. Les structures qui portent ces 3 centres sont fragiles et risquent de disparaître sans soutien financier.

Avis N° 2007-9 : Le CSRPN recommande que les centres de sauvegarde de la faune sauvage existant en PACA, ou susceptibles d'être créés dans le futur pour combler des lacunes géographiques ou techniques, soient soutenus financièrement dans leur fonctionnement. Ce soutien devrait s'accompagner :

- d'une coordination renforcée (en réseau) entre les structures afin d'optimiser leur fonctionnement et réduire les coûts,
- d'un engagement contractuel pour la restitution de leur bilan d'activité et des données acquises,
- de leur participation à des politiques de sensibilisation ou d'éducation à l'environnement et d'information du public et des services
- d'une mise aux normes de leurs installations et de la formation des personnels affectés
- d'un audit régulier de leur activité

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2007 - 10

Date : 11/10/2007	Objet : Reconstitution du moratoire d'interdiction de la chasse sous-marine du Mérou brun (<i>Epinephelus marginatus</i>)	Vote : unanimité
----------------------	---	---------------------

*Le CSRPN réuni le 11 octobre 2007, a étudié le dossier : Demande de reconduction du moratoire d'interdiction de la chasse sous-marine du Mérou brun (*Epinephelus marginatus* présentée par le Groupe d'Etude du Mérou (GEM).*

Le mérou est une espèce patrimoniale emblématique. La reconstitution de ses populations permet également la restauration de la pyramide trophique. Quinze années d'application du moratoire ont permis une remontée progressive des populations de mérou, faisant ainsi la preuve de l'efficacité de la mesure. Si les effectifs d'équilibre avec le milieu commencent à être observés dans certaines aires marines protégées comme le Parc National de Port-Cros, de nombreux habitats côtiers sont encore loin de présenter des effectifs souhaitables. L'arrêt du moratoire signerait une érosion rapide du stock et réduirait à néant 15 années de protection.

Avis N° 2007-10 : Le CSRPN émet un avis très favorable à la reconduction du moratoire d'interdiction de la chasse sous-marine du Mérou brun (*Epinephelus marginatus*) selon les modalités proposées par le Groupe d'Etude du Mérou dans son courrier du 9 octobre 2007 à M. le Directeur Régional des Affaires Maritimes.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2007 - 11

Date : 27/11/2007	Objet : Document d'objectifs du site « <u>DORMILLOUSE - LAVERCO</u> » (N° FR 93 01529) au titre de la Directive Habitats	Vote : unanimité
----------------------	---	---------------------

Le CSRPN réuni le 27 novembre 2007, a étudié le dossier : Document d'objectifs (partie inventaires, enjeux et objectifs de conservation) du site cité en objet ; présenté par l'office national des forêts 04, opérateur du site.

La partie inventaires de ce DOCOB a été examinée en groupe de travail CSRPN du 22/11/2007 qui a fait l'objet d'un compte rendu copié sur l'espace CSRPN du site internet de la DIREN.

En début de séance, plusieurs membres du CSRPN expriment leur fort mécontentement par rapport aux documents présentés par l'opérateur. Outre le diaporama trop succinct, ne reprenant ni cartographie ni liste des habitats, le document partiel (mis en téléchargement seulement 1 semaine avant à cause du retard pris par l'opérateur) est qualifié de squelettique et très insuffisant. La cartographie des habitats, elle-même fournie avec beaucoup de retard et non présentée en séance, ne peut être considérée que comme une carte de travail intermédiaire, nécessitant encore de sérieux réajustements pour répondre au cahier des charges régional. Certains membres du CSRPN considèrent la présentation de ce document (très inachevé) comme une perte de temps collective et ne souhaitent pas que cette situation se reproduise à l'avenir, compte tenu des emplois du temps très chargés de chacun.

Avis N° 2007- 11 : le Conseil, compte tenu des remarques formulées durant la séance plénière et lors du groupe de travail du 22/11/07 refuse de valider le DOCOB de ce site en l'état et émet donc un **avis défavorable**.

Les membres du conseil proposent que ce document soit à nouveau présenté, largement amendé par l'opérateur, avec prise en compte de l'ensemble des remarques, en groupe de travail le 09/01/2007 puis en séance plénière le 29/01/07.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé